

Charte d'utilisation du site de covoiturage

Le service de covoiturage est mis à la disposition du public gratuitement.

Le Réseau MILLE-PATTES (ci-après désigné comme « le Concepteur ») met en ligne le site le [site http://www.tamenesmespotes.org](http://www.tamenesmespotes.org). Le Concepteur propose un site Internet sécurisé de covoiturage scolaire conçu spécifiquement pour permettre la mise en relation de ses inscrits.

Le covoiturage scolaire est ici entendu comme la possibilité pour une personne disposant d'un véhicule personnel de prendre à son bord, régulièrement ou ponctuellement, une ou plusieurs autres personnes, pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun, la conduite du véhicule étant exclusivement assurée par le conducteur du véhicule.

Le succès de ce site et d'un covoiturage réussi repose sur la bonne volonté des participants, et sur le respect de la présente charte, c'est pourquoi nous vous recommandons sa lecture attentive.

Les Utilisateurs s'inscrivant au service de covoiturage proposé par ce site doivent être majeurs. Les mineurs peuvent toutefois accompagner les personnes détentrices de l'autorité parentale dont ils dépendent à condition d'en informer les conducteurs.

Les Utilisateurs du service de covoiturage reconnaissent par l'inscription sur ce site, accepter et s'engager à respecter l'intégralité des conditions qui y sont mentionnées.

1. Responsabilités

Le concepteur décline sa responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, aux personnes et aux biens, pouvant survenir au cours d'un trajet ou, de manière générale, en conséquence de l'utilisation du service de covoiturage.

Le rôle du Concepteur se limite à conserver conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les coordonnées des personnes souhaitant utiliser le site dans le but de rapprocher des personnes effectuant le même trajet et qui se sont enregistrées sur le site Internet.

Le Concepteur n'organise ni le trajet ni son déroulement, il crée uniquement le site internet et le promeut.

Le covoiturage est exclusivement fondé sur l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers et leur confiance réciproque, les Utilisateurs du site agissent sous leur seule et entière responsabilité.

L'Utilisateur reconnaît que le Concepteur ne pourra être tenu pour responsable du contenu des correspondances de toute nature qu'il échange avec d'autres Utilisateurs.

2. Engagements des covoitureurs

2.1. Au moment de l'inscription

- Les Utilisateurs acceptent de fournir des informations personnelles exactes et exhaustives afin de faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers et de permettre leur identification lors d'un trajet. Les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès de rectification, de modification et de suppression de ces informations conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ils peuvent exercer ce droit en envoyant un mail à coordination@reseaumillepattes.org.
- Si l'établissement scolaire a activé l'accès sécurisé, la demande d'inscription des Utilisateurs est alors automatiquement soumise à validation. Pour poursuivre les étapes, l'utilisateur doit alors attendre que l'établissement est validé son inscription.
- Si l'établissement sélectionné n'a pas activé l'accès sécurisé, le parent peut poursuivre les étapes sans demande de validation.
- Chaque participant saisit au moins un trajet, en tant que conducteur ou passager.

2.2. Engagements des conducteurs

Les conducteurs s'engagent à :

- vérifier que leur véhicule est en parfait état de marche et en règle avec les contrôles de sécurité obligatoires,
- ne prendre aucun risque au volant et n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer leur capacité à conduire avec vigilance et en toute sécurité,
- être titulaires d'un permis de conduire en règle et le montrer spontanément au passager,
- être assurés pour leurs déplacements (notamment domicile-travail) et être doté d'un contrat d'assurance comportant une clause de Responsabilité civile prenant en charge les passagers en cas d'accident et informer leur compagnie d'assurance qu'ils pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements.
- adopter une conduite prudente et respecter scrupuleusement le code de la route. Les conducteurs prennent la responsabilité de conduire des passagers.

2.3. Engagement des passagers

Les passagers s'engagent à :

- vérifier que le conducteur est bien titulaire du permis de conduire,
- vérifier que le conducteur est assuré pour transporter des passagers, dans le cadre de ses déplacements,
- ne pas gêner la conduite,
- respecter la propreté du véhicule dans lequel ils sont transportés.

3. Préconisations

3.1. Assurance et covoiturage

Le covoiturage ne fait l'objet d'aucune définition officielle ni d'une législation spécifique. Il est considéré comme un service amical qui se limite tout au plus au partage des frais du véhicule. Le conducteur ne doit donc accepter aucune rémunération supérieure à la contribution de ces frais et ne réaliser aucun bénéfice sur ses trajets. Sinon, il entre dans le champ du transport rémunéré de personnes et est assujéti à la souscription d'une assurance professionnelle spécifique.

Si vous êtes conducteur...

La loi vous oblige à souscrire un contrat d'assurance auto qui comporte, au minimum, la responsabilité civile (cf. loi Badinter du 05/07/1985). Cette garantie couvre les tiers, et donc les partenaires de covoiturage, considérés comme des passagers ordinaires. Pour covoiturer, aucune extension de garantie n'est donc nécessaire.

Si votre enfant est passager...

Avant d'activer un covoiturage avec un parent conducteur, pensez toujours à :

- **vérifier que le conducteur est bien en possession du permis de conduire**
- **contrôler la validité du certificat d'assurance sur le pare-brise du véhicule concerné**

En cas d'accident corporel, votre enfant sera couvert au titre de la garantie "responsabilité civile" du véhicule assuré. Si le véhicule n'est pas assuré, ses dommages corporels seront couverts par le fond de garanties.

3.2. Un enfant = une place

Si auparavant les enfants de moins de 10 ans ne comptaient que pour une demi-place, depuis la loi du 1^{er} janvier 2008 chaque enfant transporté doit avoir une place équipée d'une ceinture de sécurité.

Pour conduire plus de 4 enfants à l'école, il faut donc disposer d'un véhicule adapté. Le non respect de cette règle entraîne une amende de 135€ par enfant.

De plus il faut un dispositif adapté à l'âge et à la morphologie de chaque enfant. Ces dispositifs doivent être homologués et bien fixés pour assurer la sécurité des enfants.

Pour les tout petits, jusqu'à 15-16 mois, il faut un siège dos à la route ou le lit nacelle pour les bébés jusqu'à 9 mois.

Ensuite de 16 mois à 4 ans, un siège baquet installé à l'arrière, qui enveloppe bien l'enfant. De 4 à 7 ans, il faut un rehausseur à dossier qui assure un bon maintien du buste de l'enfant.

Et pour les plus grands, jusqu'à 10 ans voir plus ou moins selon leur morphologie, un rehausseur avec des accoudoirs qui servent de guide à la sangle abdominale. Ainsi pour les enfants de plus de 10 ans ou de plus d'1m50, seule la ceinture de sécurité suffit.

Avant 10 ans, il est également interdit de placer un enfant à l'avant du véhicule. Il y a toutefois certaines exceptions, notamment en cas de covoiturage scolaire.

En effet, un des enfants peut s'asseoir à l'avant à condition que les trois enfants assis à l'arrière soient bien attachés avec des sièges homologués. Si l'enfant placé à l'avant mesure moins de 1m50, il doit être placé dans le dispositif adapté.

3.3 Assurer la sécurité des enfants

Que ce soit pendant le trajet ou au moment de déposer les enfants à l'école il est primordial de redoubler de vigilance.

Avant de partir, vérifiez bien que la sécurité enfant des portières est activée, afin qu'ils ne puissent pas ouvrir seuls la portière. Cela est si tentant d'appuyer sur la poignée de la portière...

Laissez les vitres fermées et faites attention à ce qu'ils ne les ouvrent pas pendant le trajet pour éviter qu'ils ne mettent pas les bras en dehors du véhicule.

Ne posez aucun objet sur la plage arrière car en cas de freinage il risquerait de leur tomber dessus.

Une fois arrivée à l'école, veillez à ce que les enfants descendent côté trottoir et ne courent pas dans tous les sens, même pour aller rejoindre leurs petits camarades !

Et pour les distraire pendant le trajet et éviter qu'ils ne soient trop turbulents, prévoyez une compilation avec leurs chansons préférées !

4. Règles d'utilisation du service

Le covoiturage est fondé sur l'accord réciproque entre le conducteur et les passagers qui implique de :

- respecter les modalités fixées au préalable (heures et lieux de rendez-vous, ou de déposer),
- maintenir à jour régulièrement les données personnelles (trajets, coordonnées, horaires, rôles),
- prévenir les co-équipiers en cas d'indisponibilité (congés, maladie, déplacement professionnel) dans la mesure du possible, au moins 24h à l'avance,
- suivre les règles élémentaires de sécurité, d'hygiène et d'amabilité.

Le conducteur et le passager utilisent les informations du service de covoiturage sous leur seule et entière responsabilité, à des fins strictement personnelles et non commerciales.

L'utilisateur du site s'engage à respecter toute loi et toute réglementation lors de l'utilisation du site et à ne pas interférer dans l'utilisation et la jouissance du site par les autres Utilisateurs. Il s'engage à ne pas utiliser le site à des fins illégales.

L'Utilisateur accepte d'assumer seul l'entière responsabilité de ses transmissions sur le site. Il s'engage notamment à ne pas utiliser le site pour transmettre des messages à caractère illégal, des messages contenant des propos diffamatoires, vulgaires, obscènes, des insultes, des menaces, des éléments attentatoires à la vie privée des personnes, des incitations à des actes contraires à la loi, à la consommation de substance illicites, etc.

L'Utilisateur s'engage à ne transmettre aucun élément qui pourrait porter atteinte au droit de la propriété intellectuelle, ni à utiliser le service pour porter atteinte à son système informatique par la transmission de virus, cheval de Troie ou tout élément/programmes hostiles ou nuisibles.

5. Déclaration et autorisation

Le Concepteur déclare disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'exploitation de site Internet ainsi que de ses services.

Le Concepteur certifie en outre qu'il a bien effectué les déclarations qui lui incombent au titre de la loi 78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Le traitement automatisé d'informations nominatives sur les sites du réseau 123envoiure.com a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro 1041705.

6. Acceptation de la charte

L'inscription sur le site emporte automatiquement l'acceptation totale de ces règles. En complétant le formulaire d'inscription et en cliquant sur le bouton « j'accepte », vous acceptez d'être lié par les conditions énumérées dans la présente charte.

Le Concepteur se réserve la possibilité d'exclure toute personne ne respectant pas la charte pour quelque raison que ce soit, s'il apparaît que l'utilisateur agit en contradiction avec la lettre comme avec l'esprit des conditions de la présente charte ou si l'utilisateur a violé les droits d'un autre utilisateur ou d'un tiers.

Cette exclusion consiste à supprimer son compte et/ou son mot de passe, ainsi que d'éviter une réinscription sous les mêmes identifiants.

L'Utilisateur reconnaît au Concepteur le droit de procéder à cette même suppression lorsque l'Utilisateur n'a pas utilisé le service pendant une période minimale de 36 mois.

L'Utilisateur reconnaît également au Concepteur le droit de supprimer le site sans préavis et/ou le droit d'interdire tout nouvel accès aux fichiers ou aux services offerts par le site pour quelque cause que ce soit sans que le Concepteur soit tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect susceptible de résulter de l'exercice de ces droits.

Pour accepter les présentes conditions, je coche "J'ai lu et accepte la charte d'utilisation" dans la page d'inscription.